

**MUNICIPALITÉ DURHAM-SUD
MRC DE DRUMMONDVILLE**

12 octobre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 12 octobre 2023, à 19 :00, au bureau municipal sis au 33, rue Principale.

Sont présents : Madame Sylvie Laval, mairesse
Monsieur Hilarius Peter, conseiller
Madame Karine Trahan, conseillère
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller
Monsieur Bernard Martel, conseiller
Madame Ginette Laliberté, conseillère
Monsieur Patrice Godin, conseiller

Est absent : Monsieur Yvan Courchesne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est également présente, Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

2023-10-250 1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 :10.

Adoptée.

2023-10-251 2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Poste de journalier et adjoint aux travaux publics
4. Directeur incendie – Remboursement frais divers
5. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

2023-10-252 3. Poste de journalier et adjoint aux travaux publics

Considérant la candidature retenue de Marc Bossé pour le poste de journalier et adjoint aux travaux publics ;

Il est proposé par Yvan Courchesne
Et résolu de procéder à l'embauche de Marc Bossé selon les modalités présentées.

Que M. Bossé soit soumis à une période probatoire de 6 mois à compter de la date d'embauche.

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente à venir.

Adoptée.

2023-10-253 4. Directeur incendie – Remboursement frais divers

Considérant qu'il serait parfois pratique que le directeur incendie possède sa classe 3 pour tous les véhicules de la municipalité, dans le cas de non-disponibilité de ceux-ci ;

Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu de rembourser à Félix Courchesne les frais engendrés pour l'obtention du permis de classe 3, jusqu'à un montant maximum de 500,00\$.

Adoptée.

2023-10-254

7. Levée de la séance

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu de procéder à la levée de la séance à 19 :24.

Adoptée.

Sylvie Laval
Mairesse

Julie St-Laurent
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Sylvie Laval,
Mairesse